

Image not found or type unknown



Legislatio sur la decomposition d un salaire v r p multicartes

Par **porrot**, le **08/10/2009** à **08:57**

Bonjour,
Je viens de recevoir mon premier bulletin de salaire suite à la signature d'un contrat de VRP multicartes. Il se décompose de facon suivante.
- minimum garanti : 1.350 €
- commissions.
- prime d'assuidité : 1.100 €
La prime d'assiduité peut-elle constituer un fixe ?
Cordialement.
A. PORROT